MODÈLE 1988

ANNEXE VIII

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule.

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné ..... SOCIETE SIDES .....

demeurant à : ..... 182 RUE DE TRIGNAC BP 146 44603 SAINT NAZAIRE ..... Tél. : 40/17/18/00

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : .....

..... DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE ET LOIRE

..... 28/30 BOULEVARD RICHARD WAGNER - 37041 TOURS CEDEX .....

la carrosserie suivante : ..... VASP INCENDIE .....

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

(1) ~~le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur~~.

(1) ~~les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minimales-maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des mines~~.

(1) ~~la largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur~~.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Marque : ..... RENAULT

Type : 4X4JS3

N° d'identification : VF64X4JS300000859

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 8

Empattement : F = ... 3,400 ..... m

F' (5) = ... m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = ... 7,200 ..... m

Largeur ℓ = ... 2,500 ..... m

Surface L × ℓ = ... 18,000 ..... m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = ... 3,000* ..... m

Porte à faux arrière du véhicule : X = ... 2,500 ..... m

Longueur des ferrures et charnières : c = ... 0,770 (dévidoirs) ..... m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = ... 0,343* ..... m

Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y$ = ... 1,400* m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F' − Y = ... 3,057* ..... m

— Poids total autorisé en charge : PTAC = ... 13000 ..... kg

— Poids à vide du véhicule carrossé = ... 7100 ..... kg

PV = PC + M + Ca = ... / ..... kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque).

PV. AV = ... 3270 ..... kg

— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4)

PV. AR = ... 3830 ..... kg

— Poids du conducteur et des passagers :

p : 75 kg × (conducteur + passagers) = ... 600 ..... kg

— Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (3).

(cas de cabine ~~avancée~~ Double) (1) : p. AV = p = ... 460 ..... kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AV = $\frac{2p}{3}$ = ... / ..... kg

— Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (3).

(cas de cabine ~~avancée~~ Double) (1) : p. AR = ~~0 kg~~ 140 Kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AR = $\frac{p}{3}$ = ... / ..... kg

— Chargement : Ch = PTAC − PV − p = ... 5300* kg

* CHARGEMENT NON UNIFORMEMENT REPARTI

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir notice descriptive.

(3) Dans le cas de cabine " hors serie " p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.

(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.

(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexe VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) $Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'} = 5300 \times \frac{0,343}{3,400} = 535$ kg

Essieu(x) AR $Ch\ AR = Ch \times \frac{F' - Y}{F'} = 5300 \times \frac{3,057}{3,400} = 4765$ kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)

- Poids à vide : PV.AV = 3270 kg
- Poids conducteur et passagers :
- p.AV = 460 kg
- Ch AV = 535 kg
- PT AV total = 4265 kg
- PT AV autorisé :
  - minimal (2) ..... kg
  - maximal (2) 4800 kg

Essieu (x) AR

- Poids à vide : PV.AR = 3830 kg
- Poids conducteur et passagers :
- p.AR = 140 kg
- Ch AR = 4765 kg
- PT AR total = 8735 kg
- PT AR autorisé :
  - minimal (2) ..... kg
  - maximal (2) 9000 kg

Fait à ST-NAZAIRE, le 14/11/94.

signature et cachet

sides
S.A. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SÉCURITÉ
182, rue de Trignac
44600 SAINT-NAZAIRE
Télex : 700.955 - Tél. : 40.17.18.00
Fax : 40.17.18.01 - Code APE 341 Z

NOTA : 1

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.
Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.
Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.
Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

MAQUET, PARIS

SDIS M180 13 4x4

RENAULT Véhicules Industriels

Description du véhicule 4X4JS3

1ere impression
JANVIER 93

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.**
0.2 Marque : **RENAULT.**
0.3 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou VASP (Catégorie Internationale N3 Hors Route).**
0.4 Type : **4X4JS3.** Versions : **30 - 34 - 40.**
0.5 Puissance administrative : **17 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples avant, 2 roues simples arrière ; 2 roues jumelées arrière (en option). Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieux 1 et 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 1300 R 20 (F 164) (3,425).
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :			13000	13000		
2.2	Poids total roulant autorisé :						
2.2.1	Sans système de freinage de remorque :			16500	Néant		
2.2.2	Avec système de freinage de remorque :			néant	19000		
2.3							
2.4	Charge maximale admissible sur les essieux :						
2.4.1	Sur l'essieu 1 : 4800						
2.4.2	Sur l'essieu 2 : 9000						
2.5	Voie avant : 1,901						
2.6	Voie arrière : 1,743 - 1,951 (jumelée)						
	Versions :	30	30	34	34	40	40
2.7	Empattement :	3,050 S/treuil	3,050 A/treuil	3,400 S/treuil	3,400 A/treuil	4,000 S/treuil	4,000 A/treuil

CHASSIS-CABINE

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.						
2.8.0	Total :	4710	5040	4760	5090	4835	5165
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3060	3478	3085	3503	3125	3543
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1650	1562	1675	1587	1710	1622
2.9	Porte-à-faux avant :	1,300	1,650	1,300	1,650	1,300	1,650
2.10	Porte-à-faux arrière :	1,650					
2.11	Longueur hors-tout :	6,000	6,350	6,350	6,700	6,950	7,300
2.12	Largeur hors-tout :	2,321					

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.						
2.8.0	Total :	4820					
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3135	3581	3160	3598	3200	3618
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1650	1744	1675	1667	1710	1622
2.9	Porte-à-faux avant :	1,300	1,650	1,300	1,650	1,300	1,650
2.10	Porte-à-faux arrière :						
2.10.1	Mini sans ferrures ni access. :	1,366	1,645	1,596	1,912	2,000	2,376
2.10.2	Maxi sans ferrures ni access. :	1,968	1,984	2,210	2,210	2,600	2,600
2.10.3	Maxi avec ferrures et access. :	2,088	2,104	2,330	2,330	2,720	2,720
2.11	Longueur hors-tout :	6,438	6,804	7,030	7,380	8,020	8,370
2.12	Largeur hors-tout :	2,500					
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :						
2.13.1	Distance mini :	0,271	0,263	0,325	0,325	0,430	0,430
2.13.2	Distance maxi :	0,572	0,432	0,632	0,474	0,730	0,542
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,540					

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR060226V.
3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par turbocompresseur à air refroidi.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102.
3.4.2 Course (mm) : 126.
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 6174.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 18 ± 0,5/1.
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 129.
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2500.
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 57,5.
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1400.
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2860.
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant : 130 litres sur longeron droit.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur fixe.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : sortie gauche, 93 - sortie verticale, 85.
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875.
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche ou verticale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte vitesses : ZF S6.36(2) + transfert MAN G450 : mécanique, 6 rapports et 1 en marche AR.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et ponts avant et arrière.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 1300R20 (3425).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (avec boîte et rapports pont montés en série) :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Boîte de transfert		Démultiplications totales		Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)	
			GV	PV	GV	PV	GV	PV
1	1/6,93	11x41	1,0	1,83	51,66	94,53	3,97	2,17
2	1/4,03	réduction	"	"	30,04	54,97	6,84	3,73
3	1/2,36	0,5	"	"	17,59	32,19	11,68	6,38
4	1/1,40	(7,455)	"	"	10,43	19,09	19,68	10,75
5	1/1,00		"	"	7,45	13,64	27,56	15,06
6	1/0,80		"	"	5,96	10,91	34,45	18,82
M. AR	1/6,22		"	"	46,37	84,85	4,43	2,42

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2860 tr/min : avec rapport de pont 11x41 (7,455) : 98 km/h.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : non.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées élastiques.
5.2 Essieu 2 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées de chocs, une barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattements	30	34	40
Diamètre de braquage	15,100	16,900	17,700

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : freinage à transmission pneumatique à deux circuits indépendants :
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu avant,
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu arrière.

La pression délivrée aux freins des roues AR est asservie à la charge par un répartiteur.
La pression délivrée aux freins des roues AV est limitée par une valve de réduction asservie à la pression délivrée par le répartiteur. Lors d'un manque d'air dans les freins des roues AR, la valve de réduction limite la pression aux freins des roues AV dans un rapport fixe.
7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2 et pilote une valve de réduction sur l'essieu 1.
7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues arrière.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par ressorts.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé par compresseur entraîné par le moteur.
7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie :
2 réservoirs d'air comprimé de 25 litres chacun,
1 réservoir de 8 litres (remorquage et parking).
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir.

7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : tambours.
7.8.2 Frein de secours : tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : tambours.
7.9 Ralentisseur : gaz sur échappement.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui. Une valve à double pilotage, alimentée par les circuits avant et arrière du porteur ou seulement l'un deux, envoie l'air du réservoir de 8 litres sur la remorque (en cas de rupture d'un circuit).
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui. En cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3 Nombre de places assises : 3.
8.4 Sièges : 1 siège réglable et une banquette fixe.
8.5 Nombre de portes : 2.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
2 glaces descendantes sur porte
2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur faces latérales G. et D.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
9.9 Feux de détresse :par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec feux rouge gauche.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : 2 combinés avec les feux avant.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs : 2 principaux + 1 d'accostage + 1 grand angle.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : en option, par blocage de la colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main arrière du ressort arrière.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	X	4	J	S	3	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur			Caractéristiques générales						Caractéristiques du véhicule							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	X	4	J	S	3	0	0	0	0	0	0	0	1

10.2.3.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur portière gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 7,5 bars.
11.3 Pression de disjonction : 9,7 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,5 bars
11.4.2 - à la tête de comande (de couleur jaune) : 7,5 bars.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : 150.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : 57.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2
Rouge	Remorque.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur que le véhicule numéro VF64X4JS300000001 présenté comme prototype des véhicules des marque RENAULT, type 4X4JS3, versions 30 - 34 - 40,
livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF64X4JS300000001.

LYON, le 19 octobre 1992
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 6472
LYON, le 19 octobre 1992
Pour le Directeur, Le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :
a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)
- VASP * (voir nota 2)

1.Genre : CAM ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type : 4X4JS3 Versions * : 30 34 40
4.Numéro d'identification(1)

V	F	6	4	X	4	J	S	3								

6.Source d'énergie : gazole
7.Puissance administrative : 17 CV
8.Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 3
10.Poids total autorisé en charge ** : 13,00 13,00 tonnes
12.Poids total roulant autorisé * :
- Avec remorque munie d'un freinage à inertie : 16,50 néant tonnes
- Avec dispositif de freinage de remorque : néant 19,00 tonnes
14.Niveau sonore de référence dB(A) * : gauche : 93 - vertical : 85
15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1875

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

(1) A compléter.
* Rayer la (les) mention(s) inutile(s).
** Rayer la (les) colonne(s) inutile(s).

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

RENAULT Véhicules Industriels

Description du véhicule 4X4JS3

1ere impression
JANVIER 93

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : **RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.**
0.2 Marque : **RENAULT.**
0.3 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou VASP (Catégorie Internationale N3 Hors Route).**
0.4 Type : **4X4JS3.** Versions : **30 - 34 - 40.**
0.5 Puissance administrative : **17 CV.**

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples avant, 2 roues simples arrière ; 2 roues jumelées arrière (en option). Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieux 1 et 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 1300 R 20 (F 164) (3,425).
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :			13000	13000		
2.2	Poids total roulant autorisé :						
2.2.1	Sans système de freinage de remorque :			16500	Néant		
2.2.2	Avec système de freinage de remorque :			néant	19000		
2.3							
2.4	Charge maximale admissible sur les essieux :						
2.4.1	Sur l'essieu 1 : 4800						
2.4.2	Sur l'essieu 2 : 9000						
2.5	Voie avant : 1,901						
2.6	Voie arrière : 1,743 - 1,951 (jumelée)						
	Versions :	30	30	34	34	40	40
2.7	Empattement :	3,050 S/treuil	3,050 A/treuil	3,400 S/treuil	3,400 A/treuil	4,000 S/treuil	4,000 A/treuil

CHASSIS-CABINE

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.						
2.8.0	Total :	4710	5040	4760	5090	4835	5165
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3060	3478	3085	3503	3125	3543
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1650	1562	1675	1587	1710	1622
2.9	Porte-à-faux avant :	1,300	1,650	1,300	1,650	1,300	1,650
2.10	Porte-à-faux arrière :	1,650					
2.11	Longueur hors-tout :	6,000	6,350	6,350	6,700	6,950	7,300
2.12	Largeur hors-tout :	2,321					

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.						
2.8.0	Total :	4820					
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	3135	3581	3160	3598	3200	3618
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1650	1744	1675	1667	1710	1622
2.9	Porte-à-faux avant :	1,300	1,650	1,300	1,650	1,300	1,650
2.10	Porte-à-faux arrière :						
2.10.1	Mini sans ferrures ni access. :	1,366	1,645	1,596	1,912	2,000	2,376
2.10.2	Maxi sans ferrures ni access. :	1,968	1,984	2,210	2,210	2,600	2,600
2.10.3	Maxi avec ferrures et access. :	2,088	2,104	2,330	2,330	2,720	2,720
2.11	Longueur hors-tout :	6,438	6,804	7,030	7,380	8,020	8,370
2.12	Largeur hors-tout :	2,500					
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :						
2.13.1	Distance mini :	0,271	0,263	0,325	0,325	0,430	0,430
2.13.2	Distance maxi :	0,572	0,432	0,632	0,474	0,730	0,542
2.14	Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,540					

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR060226V.
3.1.1 Marque : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par turbocompresseur à air refroidi.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.2.3 Nombre de temps : 4.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102.
3.4.2 Course (mm) : 126.
3.4.3 Cylindrée (cm^3) : 6174.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 18 ± 0,5/1.
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 129.
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2500.
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 57,5.
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1400.
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2860.
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant : 130 litres sur longeron droit.
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur fixe.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : sortie gauche, 93 - sortie verticale, 85.
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1875.
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : gauche ou verticale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte vitesses : ZF S6.36(2) + transfert MAN G450 : mécanique, 6 rapports et 1 en marche AR.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et ponts avant et arrière.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 1300R20 (3425).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (avec boîte et rapports pont montés en série) :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Boîte de transfert		Démultiplications totales		Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)	
			GV	PV	GV	PV	GV	PV
1	1/6,93	11x41	1,0	1,83	51,66	94,53	3,97	2,17
2	1/4,03	réduction	"	"	30,04	54,97	6,84	3,73
3	1/2,36	0,5	"	"	17,59	32,19	11,68	6,38
4	1/1,40	(7,455)	"	"	10,43	19,09	19,68	10,75
5	1/1,00		"	"	7,45	13,64	27,56	15,06
6	1/0,80		"	"	5,96	10,91	34,45	18,82
M. AR	1/6,22		"	"	46,37	84,85	4,43	2,42

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 2860 tr/min : avec rapport de pont 11x41 (7,455) : 98 km/h.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : non.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées élastiques.
5.2 Essieu 2 : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées de chocs, une barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattements	30	34	40
Diamètre de braquage	15,100	16,900	17,700

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : freinage à transmission pneumatique à deux circuits indépendants :
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu avant,
- un circuit commande les freins à tambour de l'essieu arrière.

La pression délivrée aux freins des roues AR est asservie à la charge par un répartiteur.
La pression délivrée aux freins des roues AV est limitée par une valve de réduction asservie à la pression délivrée par le répartiteur. Lors d'un manque d'air dans les freins des roues AR, la valve de réduction limite la pression aux freins des roues AV dans un rapport fixe.
7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2 et pilote une valve de réduction sur l'essieu 1.
7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues arrière.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par ressorts.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé par compresseur entraîné par le moteur.
7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie :
2 réservoirs d'air comprimé de 25 litres chacun,
1 réservoir de 8 litres (remorquage et parking).
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir.

7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : tambours.
7.8.2 Frein de secours : tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : tambours.
7.9 Ralentisseur : gaz sur échappement.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui. Une valve à double pilotage, alimentée par les circuits avant et arrière du porteur ou seulement l'un deux, envoie l'air du réservoir de 8 litres sur la remorque (en cas de rupture d'un circuit).
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui. En cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.
8.3 Nombre de places assises : 3.
8.4 Sièges : 1 siège réglable et une banquette fixe.
8.5 Nombre de portes : 2.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
2 glaces descendantes sur porte
2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur faces latérales G. et D.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : non.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés avec feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
9.9 Feux de détresse :par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec feux rouge gauche.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : 2 combinés avec les feux avant.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs : 2 principaux + 1 d'accostage + 1 grand angle.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : en option, par blocage de la colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main arrière du ressort arrière.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	X	4	J	S	3	0	0	0	0	0	0	0	1
Code Constructeur				Caractéristiques générales					Caractéristiques du véhicule							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	X	4	J	S	3	0	0	0	0	0	0	0	1

10.2.3.1 Le type figure sur la plaque constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur portière gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 7,5 bars.
11.3 Pression de disjonction : 9,7 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 7,5 bars
11.4.2 - à la tête de comande (de couleur jaune) : 7,5 bars.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : 150.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : 57.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2
Rouge	Remorque.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur que le véhicule numéro VF64X4JS300000001 présenté comme prototype des véhicules des marque RENAULT, type 4X4JS3, versions 30 - 34 - 40,
livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF64X4JS300000001.

LYON, le 19 octobre 1992
L'Attaché à la Division des Contrôles Techniques
J. L. PRAT

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 6472
LYON, le 19 octobre 1992
Pour le Directeur, Le Chef de la Division des Contrôles Techniques
J.M. BERTIN

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine, VASP)

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :
a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)
- VASP * (voir nota 2)

1.Genre : CAM ou VASP
2.Marque : RENAULT
3.Type : 4X4JS3 Versions * : ~~30~~ 34 ~~40~~
4.Numéro d'identification(1)

V	F	6	4	X	4	J	S	3	0	0	0	0	8	5	9

6.Source d'énergie : gazole
7.Puissance administrative : 17 CV
8.Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 3
10.Poids total autorisé en charge ** : 13,00 ~~13,00~~ tonnes
12.Poids total roulant autorisé * :
- Avec remorque munie d'un freinage à inertie : 16,50 ~~néant~~ tonnes
~~- Avec dispositif de freinage de remorque : néant 19,00 tonnes~~
14.Niveau sonore de référence dB(A) * : gauche : 93 - vertical : 85
15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/min) : 1875

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

Fait à LYON, le : 16 MAI 1994

RENAULT V.I.
B. LEMAITRE

(1) A compléter.
* Rayer la (les) mention(s) inutile(s).
** Rayer la (les) colonne(s) inutile(s).

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.